

Commentaire explicatif des conditions d'utilisation de la dénomination Jaques-Dalcroze (ou Dalcroze), le 19.09.2018.

Le présent commentaire a pour objectif d'expliciter les conditions d'utilisation de la marque Jaques-Dalcroze ou Dalcroze (ci-après "la marque jd"), afin de garantir une fidèle application par toutes les personnes et institutions intéressées.

- a. Le Conseil de Fondation de l'Institut Jaques-Dalcroze de Genève (ci-après ijd) est compétent pour désigner les personnes responsables et mandate pour vérifier le bienfondé de l'utilisation de la marque :
la Directrice de l'IJD, actuellement Madame Silvia Del Bianco et à défaut son ou sa suppléant -e.
- b. L'expression « adultes amateurs » désigne toute personne ne suivant pas une formation professionnelle dalcrozienne.
- c. Pour les branches en lien direct avec la méthode JD.
- d. En cas d'empêchement majeur, la personne demande à être dispensée par la direction.

English version

Explanatory notes for the conditions governing the use of the name Jaques-Dalcroze (or Dalcroze), 19 September 2018.

The following notes are designed to provide further explanation regarding the conditions governing the use of the name Jaques-Dalcroze, or Dalcroze (here-after « trademark jd »), in order to ensure a correct application on the part of all interested persons and institutions.

- a. Authority to appoint responsible persons and to commission their services in ascertaining the legitimacy of the use of the appellation (trademark) rests with the Conseil de Fondation of the Institut Jaques-Dalcroze, Geneva (hereinafter ijd) :
by default the Director of the IJD, currently Madame Silvia del Bianco, is its representative.
- b. The expression « amateur adults » refers to all those not following a professional training in Dalcroze Eurhythmics.
- c. With regard to those subjects linked directly to the Dalcroze method.
- d. Dispensation may be requested from the board of directors where there is a major obstacle to attendance.